



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-086

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Les Pêcheurs Drouais
Mise à jour de la convention
(Transition écologique)

8.85

Rapporteur : Arnaud DAUTREY

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	7
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aïssa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

La ville de Dreux met à la disposition de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) Les Pêcheurs Drouais un étang de 9 hectares dans l'enceinte du domaine de Comteville.

La ville de Dreux souhaite confier à l'association l'entretien et l'aménagement des berges de l'étang.

À ce titre il est proposé de verser une subvention de 8 000 € au titre de l'année 2022.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Arnaud DAUTREY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

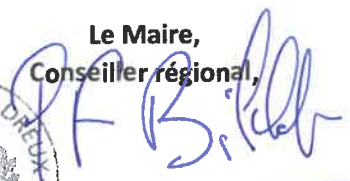
- Approuve l'avenant à la convention proposé en annexe confiant à l'association l'aménagement et l'entretien des berges au titre de l'année 2022.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant et à verser la subvention de 8 000 €

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022

Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET